



# **QUELLE POLITIQUE NATIONALE POUR LE JAZZ ?**

**COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE  
ORGANISÉE PAR L'AFIJMA  
AU  
AU CONSERVATOIRE NATIONAL  
SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

**LE JEUDI 8 DECEMBRE 2005**

**AFIJMA  
ASSOCIATION DES FESTIVALS INNOVANTS EN JAZZ ET MUSIQUES  
ACTUELLES  
132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS  
75018 PARIS  
T. 01 42 36 00 12 – F. 01 42 36 00 32  
WWW.AFIJMA.ASSO.FR - CONTACT@AFIJMA.ASSO.FR**

Où en est la politique nationale pour le jazz ?

**DEBAT : OU EN EST LA POLITIQUE NATIONALE POUR LE JAZZ ?**  
**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE DE PARIS**  
**Paris le jeudi 8 décembre 2005**

**Présents :**

**Membres de l'Afijma :** Anna-Laude Boulon (administratrice de Jazzèbre à Perpignan), Denise Deronzier (présidente du Crest Jazz Vocal), Edwige Dujardin (assistante de direction à Jazz sous les Pommiers à Coutances), Elisabeth Franck (administratrice de Banlieues Bleues en Seine Saint Denis), Muriel Lignon (programmatrice de Jazz à Junas), Isabelle Méchali (directrice de Jazz au Fil de l'Oise et responsable de Charlotte Productions), Karine Peignaud (administratrice de Jazz à Luz), Nicolle Raulin (directrice de Jazz à Caveirac), Charlotte Rivière (administratrice de Jazz en Luberon), Géraldine Santin (chargée de communication et booking du Paris Jazz Festival et de Nemo), Yann Beigbeder (programmateur de Jazz à Luz), Loïc Breteau (directeur des Rendez-vous de l'Erdre à Nantes), Sébastien Cabrié (administrateur de Jazz à Junas), Patrice Cattin (trésorier du Crest Jazz Vocal), Yann Causse (membre du bureau de l'Afijma et directeur de Jazzèbre à Perpignan), Renaud Di Matteo (conseiller artistique pour le Paris Jazz Festival et Tourcoing Jazz Festival, et manager-tourneur), Patrick Dréhan (directeur du festival Tendances Côte d'Opale), Nicolas Durand (directeur du festival des NPAI de Parthenay), Roger Fontanel (trésorier de l'Afijma, directeur des Rencontres Internationales de Djazz de Nevers, directeur du Centre régional du Jazz en Bourgogne et président de l'Association pour le Jazz en Orchestre Nationale pour le Jazz), Gilles Gauthier (directeur administratif du Reims Jazz Festival), Edmond Kober (responsable d'Assier dans tous ses Etats), Jean-Pierre Layrac (programmateur de Jazz à Luz et de Un pavé dans le jazz à Toulouse), Denis Le Bas (directeur de Jazz sous les Pommiers à Coutances), Xavier Lemette (directeur de Banlieues Bleues en Seine Saint Denis), Didier Levallet (directeur de Jazz à Cluny), Benjamin Magnen (chargé de communication du Tribu Festival à Dijon), Armand Meignan (président de l'Afijma, directeur de l'Europa Jazz Festival du Mans et directeur artistique des Rendez-Vous de l'Erdre à Nantes), Philippe Méziat (directeur du Bordeaux Jazz Festival), Bernard Morel (membre du bureau de l'Afijma, directeur de Jazz en Luberon), Philippe Ochem (membre du bureau de l'Afijma, directeur de Jazzdor à Strasbourg et programmateur de la scène conventionnée Pôle Sud), Jacques Panisset (Vice-président de l'Afijma et directeur du Grenoble Jazz Festival), Stéphane Pessina-Dassonville (président de Jazz à Junas), François Peyratout (programmateur du Paris Jazz Festival et producteur de Nemo et E-motive records), Antoine Saive (comptable de l'Afijma et de l'Europa Jazz Festival du Mans), Ouassila Guernouti (permanente de l'Afijma), Elodie Brisson (permanente de l'Afijma).

**Professionnels invités :** Françoise Bastianelli (trésorière des Allumés du Jazz et chargée de production d'Emouvance), Fabienne Bidou (conseillère à l'ONDA), Valérie Crinière (permanente des Allumés du Jazz), Pierrette Cazorla (Responsable du secteur Entreprises et actions économiques et professionnelles au CNV), Hélène Klunder (chargée de mission musiques actuelles et scènes conventionnées au bureau de la diffusion et des lieux à la DMDTS), Martine Palmé (agent artistique et attachée de presse des Rencontres Internationales de Djazz de Nevers), Marion Piras (agent de Inclinaisons), Isabelle Polsterer (administratrice de l'UMJ), Pascal Anquetil (journaliste, responsable du Centre d'information du jazz), Patrick Bacot (président de la Fédération des Scènes de Jazz et directeur du Jazz Club d'Auxerre), Fabien Barontini (directeur de Sons d'Hiver),

AFIJMA

132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS - 75018 PARIS -

T. 01 42 36 00 12 / F. 01 42 36 00 32 - [www.afijma.asso.fr](http://www.afijma.asso.fr) - [contact@afijma.asso.fr](mailto:contact@afijma.asso.fr)

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

Benjamin Haley (directeur artistique du festival Val de Jazz), Vincent Jacques (musicien, représentant de la Fneijma), Jean-Marie Lagache (musicien et membre du conseil d'administration de l'UMJ), Daniel Marty (directeur de la Cave Dimière et membre de la Fédération des Scènes de Jazz), Jean-Paul Ricard (président des Allumés du Jazz, directeur de l'AJMI à Avignon et membre de la Fédération des Scènes de Jazz), Franck Tortiller (musicien et directeur artistique de l'Orchestre National de Jazz), Sébastien Vidal (responsable des programmes de TSF Jazz), Jean-Pierre Vivante (directeur du Triton et du Bleu Triton Festival).

**Excusé :** André Cayot

L'après-midi s'ouvre sur un discours de Ricardo del Fra, directeur du département jazz au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, qui accueille depuis la veille l'assemblée générale de l'Afijma. Ce dernier se félicite de cette collaboration entre le réseau des festivals et le conservatoire, durant laquelle, des élèves sont auditionnés. Il fait part de son désir d'ébaucher des relations plus régulières entre le monde universitaire et le monde professionnel des diffuseurs.

En préambule au débat, Armand Meignan se félicite de la présence d'Hélène Klunder, représentant la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, et ayant préalablement confirmé à l'Afijma le versement du solde de sa subvention. Il remercie également l'ensemble du secteur professionnel qui a apporté son soutien à l'Afijma.

### **Préambule d'Armand Meignan, Président de l'Afijma.**

*« C'est à moi que revient le délicat exercice de démarrer cet après-midi, en sachant que nous avons voulu cette rencontre comme une table ronde et non pas comme un colloque où les interventions sont prévues à l'avance. On considère plus cette table ronde comme une réunion de préparation à un rassemblement plus large que nous souhaitons organiser au printemps, probablement sur deux jours dans l'un des festivals du réseau de l'Afijma, et qui pourrait cette fois-ci s'élargir à une réflexion sur les politiques publiques concernant le jazz. Cela n'exclut évidemment pas les différents projets abordés avec les autres réseaux des musiques actuelles et notamment avec le réseau jazz, et l'idée d'un colloque plus important qui se situerait dans un autre délai, après ce second rassemblement.*

*On a trois heures, donc je vais essayer d'être court pour conserver du temps pour les échanges. Pourquoi réagir aujourd'hui avec cette interrogation « Quelle politique nationale pour le jazz ? ». Ce point d'interrogation est très prégnant. Cela veut dire que l'on se pose des questions nous « les festivals historiques », dont certains ont presque trente ans. On a connu l'avant 1981 et l'après 1981, on a connu vraisemblablement l'âge d'or des aides publiques, et là depuis quelques mois, deux ou trois années tout au plus, on a l'impression que les choses sont en train de sournement changer du côté des subventionnements publiques.*

*Nous le ressentons très fortement dans les conversations et les échanges que nous avons dans tous les groupes de travail, que ce soit au bureau de l'Afijma, dans les AG, au sein du Gemap ou dans les rencontres que l'on a avec les différents réseaux du jazz ou – pour certains qui sont syndiqués – dans les différents syndicats que vous pratiquez, SMA, Syndeac ou d'autres. L'étincelle qui a provoqué cette rencontre aujourd'hui, c'est probablement le discours du Ministre au Forum et le moment où sortant des « musiques actuelles » il a parlé du jazz. Et quand il a parlé du jazz, il n'a effectivement parlé que de deux choses qui semblaient pour lui recouvrir la totalité du champ du jazz : l'aide aux grands orchestres et aux collectifs de jazz et la possibilité d'appliquer au jazz le dispositif des SMAC. Et d'un seul coup on s'est dit, en ce qui concerne notamment notre réseau :*

AFIJMA

132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS - 75018 PARIS -

T. 01 42 36 00 12 / F. 01 42 36 00 32 - [www.afijma.asso.fr](http://www.afijma.asso.fr) - [contact@afijma.asso.fr](mailto:contact@afijma.asso.fr)

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

*« mais que deviennent les festivals dans le discours du ministre ? que deviennent les festivals dans la politique de la DMDTS ? que deviennent les festivals pour le Ministère de la Culture ? ».*

*C'est vrai que depuis presque trente ans, ou presque vingt ans pour la moyenne d'entre nous, les festivals ont été des lieux extrêmement structurants pour la diffusion du jazz, pour la vie du jazz en général. Nous avons été présents dès la création du CNAJMI, qui a été l'un des premiers collectifs créé en 1984, qui ne rassemblait pas uniquement des festivals de jazz mais différentes personnalités ou structures du jazz. A cette époque il y avait peut-être 25 à 30 festivals de jazz en France, maintenant il y en a presque 500. Et nous avons participé activement à cette réflexion sur l'appellation même de « festival » et cette problématique « des festivals pour quoi faire ? ». Cette réflexion a tout simplement abouti à la création, dès 1993, de l'Afijma. Dont les premières déclarations, parfois un peu trop caricaturales, c'étaient « attention, il y a festivals et festivals, une cinquantaine seulement semblent très différents des autres car ils ont une politique citoyenne de programmation, d'actions sur les publics, et peuvent s'inscrire dans une charte d'objectifs très précis (ceux de la charte de l'Afijma, tant imitée !). Et cette catégorie là de festivals doit être repérée et aidée par les fonds publics car leur action est « citoyenne » et qu'ils n'ont rien à voir ou si peu avec certains gros festivals fortement médiatisés et qui sont plus proches du showbiz. C'est là qu'on a commencé à développer ce qui est maintenant la politique des festivals de l'Afijma, c'est-à-dire autre chose que des « garages d'artistes » où il y a trois jours de concerts avec une star américaine et un groupe local qui fait la première partie – mal payée. Nous ne sommes plus des programmeurs « un peu spécialisés » mais des opérateurs de politiques culturelles, à la fois avec une direction artistique affirmée et une politique culturelle établie et notamment au niveau de la politique des publics. C'est tout le travail qu'on peut faire – et ça vous le connaissez pour ceux qui sont du réseau soit en banlieue, soit en milieu rural – c'est aussi tout le travail sur les musiciens français, sur la création, sur le jazz européen, tout en étant dans le cadre d'échanges de programmation, de travail en réseau. Essayer d'apprendre également à travailler avec toutes les structures qu'on peut trouver autour de nous en région. Beaucoup de festivals de l'Afijma sont, depuis de nombreuses années, habitués à travailler avec les associations régionales, les associations départementales et puis toutes les structures qui travaillent sur le culturel, sur la diffusion musicale ou sur la pédagogie.*

*En changeant nos habitudes isolationnistes et en réclamant l'aide des fonds publics nous avons tiré vers le haut nos pratiques pour rejoindre les problématiques culturelles des scènes nationales. Depuis 20 ans les festivals « historiques », relayés ensuite par l'Afijma ont participé très activement aux nombreux changements de la scène jazz française et à sa reconnaissance par l'Etat.*

*Ce discours ministériel du Foruma, nous a absolument « saisis » et a fait remonter à la surface les inquiétudes de ces dernières années. Comme en 2003 où on a vu arriver « la nouvelle politique en faveur des festivals d'intérêt national » c'est à dire l'idée que l'Etat, les DRAC et la DMDTS, ne pourraient aider que les festivals d'intérêt national et laisseraient les petits festivals, les festivals moyens simplement face aux régions, face aux départements, face aux villes. Comme toujours, on a travaillé pour l'intérêt général. Même des festivals qui allaient être reconnus d'intérêt général au sein de l'Afijma ont réagi absolument contre cette idée, d'isoler certains festivals qui eux auraient été subventionnés et pas les autres. Ce qui mettait en péril facilement deux tiers du réseau Afijma, c'est-à-dire tous ces petits festivals qui construisent des choses extrêmement citoyennes dans leur région, dans leurs lieux et qui d'un seul coup allaient voir disparaître des petites aides, mais quand même des aides de l'Etat. Ce projet a disparu.*

*Fin 2004, il y a eu un retour à l'optimisme en ce qui nous concerne, nous, et peut-être en ce qui concerne le jazz en général avec la commission Latarjet, où d'un seul coup on a vu que la mission Latarjet avait une vision un peu plus pertinente du milieu en dégageant trois grands sujets : la réforme de l'Orchestre National de Jazz, le développement des scènes de jazz dans le réseau des SMAC et le renforcement du soutien des festivals pour la création et la diffusion. C'étaient trois*

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

*propositions fortes et demandées par le milieu du jazz... Mais aucune suite n'a été donnée à cette commission Latarjet.*

*En 2005, avec l'arrivée d'un nouveau ministre, le discours a changé, le jazz est rentré beaucoup plus fortement dans le grand sac des musiques actuelles – ce qui n'était pas pour nous rassurer - même si on est tout à fait persuadés à l'AFIJMA qu'il faut être dans ce réseau des musiques actuelles, qu'il ne faut pas jouer la carte du jazz élitiste dans son splendide isolement ! Néanmoins le risque reste constant que le subventionnement public du jazz perde de son volume et de sa pertinence noyé au milieu de celui des musiques actuelles.*

*On a vu aussi disparaître, progressivement, depuis quelques années, toute une série d'interlocuteurs « spécialisés » à la direction de la musique. On avait 5-6 interlocuteurs pour le jazz. Ils ont tous disparu. Reste André Cayot simplement. On a vu aussi changer l'attitude de la tutelle par rapport à l'Orchestre National de Jazz qui, à chaque fois, revenait sur l'Orchestre, disait qu'il était menacé, qu'il fallait réfléchir à son avenir....*

*Et puis, plus directement, pour beaucoup d'entre-nous, on a eu des contacts avec nos DRAC et là, depuis 2005, le discours est simple : « on n'aide plus les festivals ». Cette année, pour ceux qui ont fait des demandes d'aides pour les festivals, il n'y a même plus le dossier de subvention "Aide aux festivals". On nous propose des « aide aux résidences ».*

*Aujourd'hui avec vous tous, ce problème de la politique nationale pour le jazz concerne tous les membres de la grande famille du jazz (musiciens, directeurs de clubs, agents, etc...) et pas uniquement les directeurs de festivals que nous sommes. Il faut avancer ensemble avec les autres réseaux, les autres partenaires ; parce que ce qui s'est structuré avec force depuis 25 ans dans le monde du jazz, en s'appuyant sur les politiques publiques est en danger ! Les plus anciens d'entre nous se rappellent ce qui se passait en 1980-1981, on n'avait pas ce genre de réunion là, on n'avait pas ce genre de contact, on ne travaillait pas en commun sur des créations, on échangeait très très peu de programmation, on se voyait uniquement pour des conversations de café du commerce à la fin des concerts et on n'avait pas ce degré politique d'engagement qu'on peut avoir maintenant. La preuve maintenant, c'est qu'il y a quatre grands réseaux de jazz, qui sont structurés, qui ont chacun une politique qui correspond à leurs actions et qui amène énormément de choses à ce milieu. Je pense que les musiciens sont aussi sensibles à ça. Les musiciens sont aussi structurés. Il y a eu la création de l'UMJ, il y a eu Grand Format. Je pense que nous sommes dans une autre époque et il est bien maintenant que l'on puisse réfléchir ensemble aux inquiétudes que nous, festivals, on a sur cette politique de jazz, et que vous dans vos réseaux et structures avez sur cet engagement de l'Etat qu'on sent beaucoup moins important que les années précédentes et qu'on imagine de façon différente dans les mois et années qui vont venir. »*

**Plus qu'un verbatim assez fastidieux nous avons préféré rendre compte des débats par thèmes :**

## Les politiques publiques pour le jazz

Les participants de la table ronde réaffirment la nécessité d'une politique générale de soutien au jazz. Dans son rapport 2004, la commission Latarjet préconisait un soutien pour le jazz d'après trois axes majeurs, à savoir la réforme de l'Orchestre national du jazz, le développement des scènes de jazz dans le réseau des SMAC et le renforcement du

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

soutien aux festivals de jazz pour la création et la diffusion.

Or, le discours du Ministre de la Culture et de la Communication à l'occasion du Forum le vendredi 7 octobre semblait en effet s'attacher prioritairement au soutien des grands orchestres et leur conventionnement avec les DRAC ainsi qu'au dispositif des SMAC, éventuellement transposable au jazz, édulcorant ainsi le troisième point, celui des festivals.

La table ronde permet ainsi de réfléchir sur la diffusion du jazz dans les festivals ainsi qu'aux relations que ces derniers entretiennent avec les politiques publiques, notamment avec le ministère qui, lui-même s'est restructuré et a redéfini son champ d'intervention pour les musiques actuelles et le jazz depuis quelques années. La Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles ne compte aujourd'hui plus qu'un seul inspecteur pour l'ensemble des musiques actuelles.

Par ailleurs, dans certaines régions, les festivals ont été confrontés à la disparition des lignes budgétaires déconcentrées en DRAC dédiées à l'aide aux festivals.

On compte aujourd'hui 500 festivals de jazz en France, mais avec des fonctionnements différents et des démarches plus ou moins citoyennes. Les festivals ayant une réelle politique culturelle comme la recherche et le développement des publics, la structuration du territoire et l'aide à la création doivent pouvoir susciter une attention toute particulière de la part des politiques publiques. Les festivals de l'Afijma ont, à cet égard, amplement participé de ce développement de l'action culturelle et de la professionnalisation du milieu du jazz. L'intervention de Patrick Bacot confirme ce constat, salue les prises de consciences opérées par le réseau et relate les actions collectives de lobbying reprises ensuite par d'autres réseaux et fédérations naissants.

Le secteur du jazz s'était réellement posé comme précurseur et avait modélisé la politique en faveur des musiques actuelles.

La table ronde qui réunit aujourd'hui l'ensemble des professions du secteur jazz et musiques improvisées permet d'élargir le champ de la réflexion non plus uniquement à partir du point de vue des festivals mais de l'ensemble du secteur, aujourd'hui très structuré et engagé.

Le président de la Fédération des Scènes de Jazz souligne l'importance pour les acteurs du jazz d'être une force de proposition à destination des politiques publiques, comme le fait le Gemap pour l'ensemble des musiques actuelles, et ce, tout en conservant les particularités inhérentes à chaque profession. Il est primordial pour les acteurs du jazz en France de se fixer des objectifs communs.

D'autant plus qu'à côté des questionnements vifs concernant l'engagement de l'Etat, les financements professionnels, notamment ceux des sociétés civiles, constituent également une partie très importante des financements obtenus par l'ensemble des acteurs du jazz. Leurs modes d'attribution sont toutefois trop souvent basés sur des critères d'ordre économique.

Par ailleurs, il convient de préciser, comme le soulève Franck Tortiller, que les critères de subventionnement des institutions professionnelles et des pouvoirs publics contraignent les festivals et les clubs à une administration toujours un peu plus lourde, qui ne permettrait pas, aujourd'hui, de créer des nouveaux festivals tels que nous les connaissons aujourd'hui. La structuration professionnelle depuis plusieurs décennies a conduit à des créations d'emplois mais également à des lourdeurs administratives sans précédents.

Profitant de la présence de l'ensemble des professionnels du jazz, Hélène Klunder annonce qu'elle prendra acte des réflexions, des propositions et des requêtes effectuées

AFIJMA

132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS - 75018 PARIS -

T. 01 42 36 00 12 / F. 01 42 36 00 32 - [www.afijma.asso.fr](http://www.afijma.asso.fr) - [contact@afijma.asso.fr](mailto:contact@afijma.asso.fr)

## **Où en est la politique nationale pour le jazz ?**

lors de la table ronde pour en référer à la DMDTS. Elle signale par ailleurs que le Conseil supérieur des musiques actuelles – organe tripartite nouvellement créé et rassemblant les représentants de l'Etat, les collectivités locales et les acteurs culturels - constitue désormais un espace incontournable d'expression et de réflexion pour les professionnels du jazz.

## **Les forces du jazz et la nécessité des synergies**

Pascal Anquetil, de l'Irma, développe une comparaison entre l'histoire du secteur des musiques actuelles et celle de la constitution de l'Irma. Les acteurs des courants musicaux jazz, rock et traditionnels ont pu commencer à travailler ensemble et à trouver des objectifs communs tout en conservant leurs singularités. Jean-Marie Lagache, représentant l'UMJ, corrobore ces propos, tout particulièrement dans un contexte qu'il juge difficile pour les musiciens et les acteurs culturels. Pascal Anquetil souligne toutefois l'importance capitale pour chaque secteur musical de conserver son identité propre.

Selon Fabien Barontini, festival Sons d'Hiver, les acteurs du jazz sont demeurés proches pendant des décennies, avant tout sur l'aspect artistique. Il met également en avant l'enrichissement mutuel suscité par les dialogues que le jazz peut avoir avec les musiques actuelles et la musique classique et contemporaine. Au fil des années, le jazz a conservé une certaine éthique et un aspect innovant qu'il a su communiquer. C'est aussi la démarche introspective et critique que le jazz a continuellement entreprise, qui lui a permis de demeurer ouvert et même visionnaire. Le jazz en lui-même peut être une force de proposition, en matière d'action et d'économie culturelle et ce, dans un contexte où les musiques actuelles ne sont que faiblement soutenues par rapport à d'autres branches artistiques.

Jean-Pierre Vivante, directeur du Triton, dont la structure est adhérente de plusieurs fédérations, insiste sur l'importance que peut revêtir le travail entre différents réseaux et branches professionnelles du secteur du jazz. Il préconise tout particulièrement un rapprochement des musiciens avec les lieux et les festivals. Cela permet d'aboutir à une vision plus globale et non segmentée, répondant ainsi à la nécessité pour notre secteur de mener des réflexions communes et d'être une force de proposition homogène pour les politiques publiques.

Armand Meignan, Président de l'Afijma, rappelle que l'Afijma a, par exemple, déjà entrepris des rapprochements avec différents réseaux tels que la Fédération des Scènes de Jazz, les Allumés du Jazz et l'UMJ.

## **La problématique de la diffusion et de la création**

Ricardo Del Fra, directeur du département jazz au Cnsm, fait état de la diffusion du jazz en France et estime que les acteurs culturels et les diffuseurs doivent assumer une responsabilité quant aux problèmes que les artistes rencontrent pour être programmés sur l'ensemble du territoire français. Le travail de repérage constitue une partie de la solution.

Les artistes et leurs offres artistiques, toujours plus élaborées et de qualité, sont aujourd'hui de plus en plus nombreux <sup>1</sup>. Armand Meignan note, par exemple, que les

---

<sup>1</sup> Martine Palmé informe l'assemblée que la France comptait 500 musiciens professionnels dans les

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

festivals de l'Afijma sont amenés à recevoir une cinquantaine de dossiers d'artistes par semaine. Or le nombre des lieux de diffusion et des festivals ne s'accroît pas de manière proportionnelle à celui des artistes.

Ce constat quant au problème de diffusion – non inhérent au jazz – soulève la question de l'emploi, dont le symptôme pourrait être un dumping social parmi les musiciens, en dépit de la structuration professionnelle du secteur opérée depuis deux décennies.

Face à cette profusion de propositions artistiques, François Peyratout, agent et directeur de festival, pense que les festivals et les lieux de diffusion ont la mission d'élargir les publics par le biais de différents programmes. Ceci peut s'avérer très pertinent pour attirer, conserver et rajeunir les publics, tout particulièrement à l'occasion de créations et de prises de risques artistiques par les festivals et les clubs.

Xavier Lemette, directeur de Banlieues Bleues, met ainsi en avant la nécessité de former les publics, tout particulièrement en France où le jazz ne dispose pas toujours d'une image positive mais plutôt élitaire.

Jean-Marie Lagache soulève également la nécessité pour les lieux de diffusion de mener des politiques tarifaires qui ne sont pas rédhitoires.

À ce titre, les festivals de l'Afijma sont nombreux à proposer des concerts gratuits ou avec des tarifs très modestes, tout comme l'expose Stéphane Pessina Dassonville avec le festival Jazz à Junas. Les actions menées visent réellement à rendre le jazz plus accessible aux différents publics locaux.

En ce qui concerne la programmation des scènes nationales, Jacques-Henri Bechieu y déplore la sous-représentation du jazz. Ceci est d'autant plus regrettable du fait que ces structures disposeraient des moyens pour répondre aux problèmes de diffusion que le jazz rencontre. Les festivals peuvent en partie répondre à cette problématique par le biais des partenariats qu'ils mettent en place avec ces structures.

Il existe également des outils d'aide à la diffusion, que l'ONDA organise en région et à Paris, les RIDA régionaux et nationaux. Ces espaces d'échanges et de discussions s'avèrent très efficaces pour faire se rencontrer les organisateurs avec les lieux et pour permettre d'informer les programmeurs, même autres que jazz, des projets de créations. Toutefois, Fabienne Bidou témoigne de la difficulté de rassembler les acteurs musicaux tant les secteurs sont variés et différents. Il apparaît ainsi que ces réunions régionales et nationales ne sont pas autant fréquentées qu'elles pourraient l'être. Aussi invite-t-elle les acteurs musicaux, en particulier du jazz, à réfléchir et participer davantage à ces rencontres.

Les artistes sont également confrontés au manque de lieux pour leurs phases de création et de répétition. Et comme l'indiquent Jean-Marie Lagache (Union des musiciens de Jazz) et Xavier Lemette (Banlieues Bleues – nouvel acquéreur d'une structure), il n'y a que trop peu de lieux en Ile de France et en région, pour répondre à ce problème. Les aides publiques ne permettent pas, actuellement, de pallier ce manque. Les collectivités locales pourraient être davantage sollicitées pour le développement de pôles de diffusion et de création.

Toutefois, face à ce constat et répondant aux termes précédemment employés relevant du domaine du marché, Jacques Panisset (Grenoble Jazz Festival) insiste sur le fait que les festivals ne sont pas de simples diffuseurs mais remplissent une mission sociale, qui

---

années 1980 et en compte 100 000 aujourd'hui, grâce à une étude menée avec l'Irma

AFIJMA

132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS - 75018 PARIS -

T. 01 42 36 00 12 / F. 01 42 36 00 32 - [www.afijma.asso.fr](http://www.afijma.asso.fr) - [contact@afijma.asso.fr](mailto:contact@afijma.asso.fr)



## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

ne peut demeurer, de surcroît, sans l'existence de financements publics. Ils ne répondent pas en termes de marché aux problématiques de diffusion, en particulier dans un contexte où les fonds en circulation sont essentiellement d'origine publique. L'idée simplement marchande de diffusion est à exclure.

### Agents, collectifs de musiciens...

La table ronde étant ouverte à l'ensemble de la profession, Martine Palmé (agent artistique et attachée de presse des Rencontres Internationales de Djazz de Nevers) se réjouit de pouvoir y assister en tant qu'agent, car ceci crée un précédent. Situé à la charnière entre les préoccupations des artistes et des organisateurs de spectacles, le point de vue des agents artistiques peut apporter un regard extrêmement pertinent sur l'ensemble de la profession. Elle déplore toutefois que les agents soient perçus comme des "commerciaux" par les organisateurs de spectacles, en dépit des relations privilégiées qu'ils entretiennent avec le milieu artistique.

Aujourd'hui le secteur économique des agents a peu à peu été fragilisé. Le suivi de mêmes artistes sur le long terme permet de constater la précarisation qui est à l'œuvre au sein de cette profession. Elle fait le constat selon lequel nombre d'agents artistiques s'orientent aujourd'hui vers d'autres branches musicales. Par ailleurs, eu égard aux cachets que les agents défendent pour leurs artistes, leur hauteur semble être de plus en plus remise en question depuis quelques années.

À l'occasion des commissions des organismes professionnels de soutien au spectacle vivant, statuant sur les financements des festivals et des clubs, le niveau de rémunération des artistes de jazz semble remis régulièrement en cause, comparativement à celui pratiqué dans les autres champs des musiques actuelles.

Martine Palmé interpelle donc les organisateurs sur leur mode d'appréhension de la rémunération des artistes ainsi que sur l'engorgement auquel les artistes sont de plus en plus confrontés face à un potentiel de lieux de diffusion moindre.

Aussi, paradoxalement, le constat est fait que les agents artistiques entrant sur le marché sont chaque année plus nombreux.

Selon Renaud di Matteo, la fonction d'agent s'est considérablement métamorphosée. Il s'agit davantage d'un travail de tourneur-producteur, investissant des fonds sur le long terme pour des tournées d'artistes qui ne sont pas rentables immédiatement. Quant à la rémunération des musiciens, il préconise l'adaptation de leurs cachets en fonction des publics susceptibles de venir aux concerts.

Parallèlement, le secteur du jazz voit apparaître une structuration des musiciens, de plus en plus regroupés en collectifs ou en associations. Ces derniers se regroupent sous cette forme pour faire face aux problèmes de diffusion auxquels ils se trouvent de plus en plus confrontés. Ceci leur permet également d'effectuer eux-mêmes les recherches de financements au lieu de recourir à la structure de leur agent, comme cela pouvait être le cas auparavant. Aussi, le montage de créations ou le travail par projet constituent de plus en plus les conditions d'octroi de subventionnement par les DRAC. Les artistes se retrouvent donc amenés à fonctionner essentiellement en termes de projets. Aussi, certains regroupements – de plus en plus nombreux – finissent même par s'autodiffuser. La structuration professionnelle des musiciens en collectifs suscite une prise de conscience sur les contraintes que connaissent les organisateurs continuellement confrontés et rapprochent ainsi les différentes approches du milieu.

## **Où en est la politique nationale pour le jazz ?**

Face à cette « sous-programmation » pour des artistes toujours plus nombreux, les musiciens seraient amenés, aujourd'hui, à faire face à une régression de leurs conditions.

La structuration des musiciens sous forme de collectifs soulève également la question de la nature des contrats que ces derniers sont amenés à passer avec les diffuseurs. Les contrats de cession étant de plus en plus fréquents, cela pose le problème pour les festivals et les clubs de leur reconnaissance en tant qu'employeurs, notamment à l'égard des sociétés civiles. Ce sujet pourrait faire l'objet d'une piste supplémentaire de travail.

## **Un manque de visibilité et de communication**

François Peyratout met également en exergue une piste de travail qui reste à développer, à savoir une présence accrue du jazz dans les médias nationaux, dont il est très absent. Il est primordial de sensibiliser le public à la scène jazz, tout particulièrement dans un contexte où l'on souhaite mener une politique de développement des publics. Didier Levallet élargit même le propos en regrettant le manque de musique tous genres artistiques confondus.

Fabien Barontini affirme que le secteur du jazz, réellement soudé et à même d'être une force de proposition culturelle et musicale, pourrait réfléchir à la mise en place d'émissions musicales dédiées au jazz sur les chaînes de service public.

Quant à la presse spécialisée, pourtant très au fait de l'actualité jazzistique, Jean-Marie Lagache, déplore le décalage existant entre la connaissance des journalistes sur le quotidien et les conditions sociales des musiciens et leur réalité, notamment en ce qui concerne leurs niveaux de rémunération et les conditions d'accueil.

## **L'enseignement des musiques actuelles**

Aujourd'hui, l'on compte dans le cadre de la pratique amateur 80% de personnes qui se consacrent au jazz et aux musiques actuelles et 20% à la musique classique. Or, la proportion des financements alloués à l'enseignement de ces musiques s'inverse : 80% des fonds sont attribués à la musique classique et 20% seulement au jazz et aux musiques actuelles.

Les conservatoires se tournent de plus en plus vers l'enseignement des musiques actuelles.

Cela émane d'un désir des élèves eux-mêmes, qui souhaitent embrasser des arts pluridisciplinaires avec une mobilité accrue.

Les professionnels souhaitent qu'il y ait un rééquilibrage en la matière, à tout le moins un réajustement. Le Ministère de la Culture est conscient de la situation et y réfléchit actuellement.

## **Une plateforme commune**

Les problèmes de diffusion rencontrés dans le jazz, ne concernent toutefois pas uniquement ce secteur. Ces difficultés apparaissent dans l'ensemble du champ culturel en France. Rappelant à ce titre la proposition de Patrick Bacot, Roger Fontanel estime que les professionnels du jazz se doivent d'être une force de proposition au niveau national. Ce travail pourrait être intégré dans le cadre de la Concertation nationale qui a été initiée

AFIJMA

132, RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS - 75018 PARIS -

T. 01 42 36 00 12 / F. 01 42 36 00 32 - [www.afijma.asso.fr](http://www.afijma.asso.fr) - [contact@afijma.asso.fr](mailto:contact@afijma.asso.fr)

## Où en est la politique nationale pour le jazz ?

en 2004 et dans les travaux du Conseil national des Musiques Actuelles. Des dialogues plus réguliers entre les différentes branches du jazz et des musiques actuelles permettraient une compréhension plus globale pour chacun.

A cette occasion, le président de l'Afijma rappelle l'importance considérable qu'endosse l'aide de l'Etat qui garantit aux acteurs culturels une indépendance artistique et les soutient dans leurs prises de risques musicaux.

Les artistes eux-mêmes doivent être invités aux réflexions menées par l'ensemble de la profession dans la mesure où ils sont également soutenus financièrement dans le cadre de politiques publiques.

À cet égard, Jacques Panisset liste une série de propositions et de pistes à développer dans le cadre de la plateforme commune à destination des politiques publiques, à savoir : un soutien à l'emploi et à la professionnalisation (de manière trans-esthétique), un accroissement des financements publics, la constitution de nouveaux outils pour la création, l'amélioration de la circulation des artistes, la mise en place de véritables dynamiques territoriales, la recherche de nouveaux publics, une meilleure prise en compte des besoins en formation initiale et continue, et le renforcement des liens inter-réseaux nationaux et européens.

Toutefois, si le rapprochement entre les acteurs du jazz apparaît comme une solution évidente, celui avec l'ensemble des musiques actuelles doit toutefois être considéré avec mesure et réflexion. Philippe Ochem témoigne en effet de la proximité moins flagrante mais prégnante, que le jazz et les musiques improvisées ont entretenue avec le champs des musiques classiques et contemporaines. Ces liens existent aussi bien au niveau de la diffusion que de l'enseignement. Il propose ainsi une perméabilité accrue entre l'ensemble des réseaux avec une formalisation des modes de communication.

Aussi, cela ne peut se faire sans une connaissance approfondie de nos réseaux et de ses membres, comme le suggère Patrick Bacot, et une mise en exergue de nos singularités aussi bien par rapport aux musiques actuelles que classiques.

La rencontre constitue l'ébauche d'un travail à venir avec l'ensemble des réseaux et de leurs partenaires dans le cadre d'une plateforme informelle. La prochaine rencontre devrait être calée au printemps 2006.

Le débat se clôture par l'audition des élèves du CNSM de Paris – Salle Maurice Fleuret, par les festivals de l'AFIJMA.